



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR du règlement numéro R 193-2019 décrétant un emprunt temporaire de 269 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase:

QUE lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2019, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase a adopté le règlement numéro R 193-2019;

QUE le règlement numéro R 193-2019 a pour objet de décréter un emprunt temporaire de 269 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

QUE ce règlement entre en vigueur le 8 novembre 2019, jour de sa publication.

QU'une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité à www.saint-athanase.com ou, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal;

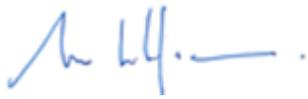
DONNÉ À SAINT-ATHANASE, CE 8^e JOUR DE NOVEMBRE 2019

Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 10 et 12 heures le huitième jour de novembre 2019, sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal, et en le publiant sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-athanase.com.

EN FOI DE QUOI, j'émet ce certificat ce huitième jour de novembre 2019.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Leblanc'.

Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et secrétaire-trésorier